

CONSEIL GENERAL

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL DU LUNDI 19 JUIN 2017 A 19H30 SALLE MULTIACTIVITES, MURAZ

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Informations du Bureau
4. Comptes 2016 :
 - Présentation par le Conseil municipal
 - Rapport de la Commission de gestion
 - Entrée en matière
 - Discussion générale
 - Vote
5. Crédit d'engagement pour l'extension et l'adaptation de la STEP :
 - Présentation par le Conseil municipal
 - Rapport de la Commission permanente « Aménagement du territoire et agglomération »
 - Rapport de la Commission de gestion
 - Entrée en matière
 - Discussion générale
 - Vote
6. Postulats :
 - 6.1. Easyvote : Pour encourager la participation aux votations chez les 18-25 ans
 - 6.2. Valorisation de nos petites et moyennes entreprises (RETIRE)
7. Interpellations :
 - 7.1. Pose d'un filet de protection entre l'école du Corbier / rail CFF
 - 7.2. Chauffage à distance (CAD) – garantie du prix
 - 7.3. PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux)
8. Informations de l'Exécutif :
 - 8.1. Réponses aux interpellations développées le 08.05.2017 :
 - 8.11. Gyrophares sur la ligne AOMC
 - 8.12. Accompagnement du citoyen vers la taxe au sac
 - 8.13. Exigence d'un démantèlement de la raffinerie TAMOIL
 - 8.2. Autres informations de l'Exécutif
9. Questions
10. Divers

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 19 JUIN A 19H30

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

M. Côme Vuille, président du CG, ouvre la séance à 19h30. Il salue et souhaite la bienvenue à toutes les personnes officielles présentes, à la presse et au public. Il relève que le CG a été convoqué le 29 mai, dans le délai réglementaire. La séance et l'ordre du jour proposé par le Bureau, ont été annoncés au pilier public, sur le site internet de la commune et aux médias par le secrétariat communal. De plus une information a été publiée sur le panneau d'affichage électronique communal.

Il excuse les conseillers généraux : Messieurs Stéphane Angst, Alexis Gex-Fabry, Michel Turin et Damien Vannay.

Mme Maria-Encina Fracheboud, secrétaire du CG, procède à l'appel nominatif et relève la présence de 41 Conseillers généraux, le quorum est donc atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

3. Informations du Bureau

M. Côme Vuille donne plusieurs informations :

- Il remercie M. Bernard Hallet pour la séance photo qui a eu lieu avant la séance.
- La rédaction des PV de la dernière séance du CG n'étant pas terminée, ils seront transmis ultérieurement et seront acceptés avec les PV de la séance de ce soir, en septembre.
- Il informe sur le déroulement du développement des interventions pendantes de la dernière séance.

4. Comptes 2016 :

▪ **Présentation par le Conseil municipal**

M. Yannick Buttet pour le CM présente les comptes. Avec 31,4 millions de revenus et 26,5 millions de charges financières, l'exercice 2016 se boucle avec un bénéfice de CHF 695'589.27. L'endettement par habitant passe de Fr. 4'758. -- à 4'259. –

Des comptes très positifs pour Collombey-Muraz, qui marquent un tournant dans la situation financière de notre commune, le CM en est persuadé dans la mesure où nous avons quitté la spirale de l'endettement pour retrouver une dynamique positive du côté des comptes.

- **Rapport de la Commission de gestion**
M. Cédric Zürcher, rapporteur pour la COGEST, fait lecture d'extraits du rapport de la commission de gestion. Celle-ci considère les comptes 2016 comme bons et recommande aux membres du CG de les accepter.
- **Entrée en matière**
Après une prise de parole des cinq chefs de groupe, l'entrée en matière est acceptée tacitement.
- **Discussion générale**
M. Côme Vuille passe les comptes par rubrique générale. M. Yannick Buttet répond aux questions de Mme Maryline Hohenauer, Mme Nathalie Cretton et M. Thomas Birbaum.
- **Vote**
Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

5. Crédit d'engagement pour l'extension et l'adaptation de la STEP :

- **Présentation par le Conseil municipal**
M. Mikaël Vieux pour le CM et **MM. Fasnacht et Laurent** pour le Bureau Holinger, présentent le projet pour l'extension de la STEP.
- **Rapport de la Commission permanente « Aménagement du territoire et agglomération »**
Mme Maryline Hohenauer, rapporteur de la commission « Aménagement du territoire et agglomération », présente des extraits du rapport. La commission recommande aux membres du CG d'accepter le projet avec une modification concernant des panneaux solaires ou photovoltaïques.
- **Rapport de la Commission de gestion**
M. Cédric Zürcher, rapporteur pour la COGEST, présente des extraits du rapport de la commission. Celle-ci recommande d'accepter le crédit d'engagement à hauteur de 17 millions.
- **Entrée en matière**
L'entrée en matière est acceptée par tous les groupes. Les Verts annoncent le dépôt d'un amendement pour l'augmentation du crédit d'engagement, afin de pouvoir installer un filtre à micropolluants
- **Discussion générale**

Prise de parole de Mmes et MM. Thomas Birbaum, Loan Cottet, Carole Morisod, Reto Kunz, Maryline Hohenauer et José Sotillo. Réponses pour le CM de M. Mikaël Vieux et pour le bureau

Holinger, de M. Fasnacht.

- **Vote**
1^{er} vote entre les deux propositions : la proposition à 17 millions est retenue par 29 voix ; la proposition à 18,3 millions obtient 7 voix , 4 abstentions.
2^e vote pour l'acceptation du crédit : le crédit d'engagement pour l'extension et l'agrandissement de la STEP de 17 millions est approuvé par 30 oui, 7 non, 3 abstentions.

6. Postulats :

- **6.1. Easyvote : Pour encourager la participation aux votations chez les 18-25 ans**
M. Thomas Birbaum présente son postulat. Celui-ci est combattu par le CM. Après discussion générale, résultats des votes : 19 voix pour le postulat, 19 voix contre le postulat, 2 abstentions. Selon le Règlement, il appartient au Président du Conseil Général de trancher. Il soutient le postulat, donc par 20 voix pour, 19 contre et 2 abstentions, **le postulat est accepté.**
- **6.2. Valorisation de nos petites et moyennes entreprises (RETIRE)**
Le premier signataire a retiré le postulat.

7. Interpellations :

- **7.1. Pose d'un filet de protection entre l'école du Corbier / rail CFF**
Mme Maryline Hohenauer présente son interpellation pour la pose d'un filet au Corbier, pour éviter que les élèves doivent aller chercher des ballons sur les rails CFF. **M. Olivier Turin** pour le CM, informe que le service technique a déjà prévu dans ses travaux 2017 de rehausser les filets existants. L'interpellante se dit satisfaite de la réponse, en espérant que 2 mètres de hauteur soit une hauteur suffisante.
- **7.2. Chauffage à distance (CAD) – garantie du prix**
Mme Madeleine Delarze pour le groupe PSCG, présente son interpellation concernant les prix du CAD. **M. Yannick Buttet**, donne les réponses aux questions. A savoir que c'est le CM qui a la compétence de contrôler le respect de la garantie des tarifs. Le règlement détermine les coûts et toutes les informations figurent sur le site de la SATOM. L'interpellante se dit satisfaite des réponses.
- **7.3. PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux)**
Mme Madeleine Delarze pour le groupe PSCG, présente son interpellation concernant le PGEE. **M. Mikaël Vieux** répond aux questions posées. Le PGEE se présente sous trois axes principaux. L'état des lieux au niveau de la commune, une proposition de stratégie et un concept général avec des suggestions d'interventions ou d'améliorations. Un nouveau règlement est en cours de travail. L'interpellante est satisfaite des réponses.

8. Informations de l'Exécutif :

- **8.1. Réponses aux interpellations développées le 08.05.2017 :**

- **8.11. Gyrophares sur la ligne AOMC**
M. Mikaël Vieux donne la réponse reçue des TPC le 16 juin 2017. Etant donné que l'AOMC circule en mode "chemin de fer routier sur site banalisé", et que cet endroit est temporaire, il serait disproportionné d'investir dans une telle installation. L'interpellante **Mme Madeleine Delarze** est insatisfaite de la réponse donnée par les TPC.

- **8.12. Accompagnement du citoyen vers la taxe au sac**
Mme Sandra Cottet Parvex répond en donnant l'agenda des mesures qui seront prises pour accompagner les citoyens vers la taxe au sac. **Mme Maryline Hohenauer** se dit satisfaite de la réponse.

- **8.13. Exigence d'un démantèlement de la raffinerie TAMOIL**
M. Yannick Buttet répond aux trois questions posées dans l'interpellation. La garantie financière concernant la couverture des frais de démantèlement des installations et de remise en état complète des lieux conformément à l'état initial a été obtenue, mais le CM s'est engagé à conserver la confidentialité sur le contenu de cet accord. Concernant un éventuel projet de village olympique, la commune ne financera aucune part de cet éventuel projet et elle souhaite être intégrée pleinement dans le projet. Le CM suit de très près l'évolution du dossier et le délai fixé pour le démantèlement n'échoit qu'en 2020. L'interpellante est satisfaite des réponses.

- **8.2. Autres informations de l'Exécutif**
Il n'y a pas d'autres informations.

9. Questions

Mme Nathalie Cretton demande au CM s'il va modifier sa politique de stationnement au vu des résultats de la votation du 21 mai 2017 sur les vignettes de stationnement et comment vont faire les personnes qui travaillent sur la commune pour laisser leur voiture ? **M. Jean-Luc Planchamp** pour le CM rappelle que la politique de stationnement allait être mise en place et que les personnes qui travaillent sur la commune devront s'adresser aux personnes qui ont lancé le référendum pour avoir une explication.

Mme Véronique Chervaz aimerait connaître le propriétaire de l'étable en ruines située au lieu dit « Barma », ainsi que la position du CM quant à ce bâtiment ? **M. Yannick Buttet** informe le CG que ce bâtiment appartient à la ville de Monthey. Que des mesures ont été prises auprès du propriétaire ainsi que du locataire, et qu'après l'incendie il a été redemandé au propriétaire qu'il règle le cas.

Mme Maryline Hohenauer demande à Monsieur le Président du CM pourquoi les mails qu'elle envoie à l'administration communale restent sans recevoir d'accusé de réception et sans réponse. Notamment celui envoyé en juin concernant la mise en place d'un banc sur la rue Clos-Novex. **M. Yannick Buttet** s'excuse pour la non-réception d'un accusé, mais informe la conseillère générale que son mail a bien été pris en compte et que le service technique a déjà commandé les bancs pour mettre dans cette rue.

M. Thomas Birbaum pour le PLR, aimerait savoir à quoi correspond l'augmentation de 43 millions au niveau de la modification du tracé de l'AOMC. **M. Yannick Buttet** répond que les premières estimations sont toujours des avant-projets avec un taux d'erreur. Après affinage du projet et des demandes ou des modifications de projets, le calcul des coûts a mené à une estimation beaucoup plus précise.

M. Emmanuel Gollut demande au CM s'il a moyen de faire pressions sur le propriétaire du terrain à côté du passage à niveau qui mène à Collombey-le-Grand pour enlever le « furoncle » qui se trouve sur celui-ci ? **M. Yannick Buttet** pour le CM en prend note et fera le nécessaire.

Mme Véronique Cottet aimerait savoir les considérations qui ont motivé que l'article 5 alinéa 9 du règlement des structures jeunesse concernant l'UAPE et la crèche fasse partie du règlement. Celui-ci dit que les enfants fréquentant les écoles jusqu'au deuxième degré primaire qui utilisent les transports publics sont sous la surveillance d'un adulte. **M. Olivier Turin** répondra à la prochaine séance.

Mme Eva Rohrbach pour le groupe des Verts, aimerait savoir, après l'année d'essai du panneau publicitaire lumineux qui se trouve vers Les Perraires, qui prendrait la décision de le garder ou non ? **M. Yannick Buttet** répond que c'est de la compétence du CM de prendre la décision.

M. Thomas Birbaum pour le PLR, aimerait savoir si un décompte des subventions sur l'abonnement général du bus urbain est tenu pas l'administration communale ? **Mme Sandra Cottet Parvex** répond qu'il n'y a pas de décompte à la commune mais que des informations peuvent être demandées à CarPostal.

10. Divers

M. Emmanuel Gollut revient sur la proposition des gyrophares sur la ligne AOMC. Il lance l'idée d'une manifestation comme celle de l'époque pour le tunnel de la Vallée.

M. Romain Gex-Fabry demande à chaque membre du CG de se poser la question concernant certains sujets traités en séance plénière qui pourraient être solutionnés par d'autres voies et éviter des séances trop longues et coûteuses.

Mme Madeleine Delarze. demande à ce que des bancs, styles troncs d'arbres soient installés dans la cour d'école d'Illarsaz. Ainsi qu'un jeu à ressort pour les plus petits.

M. Yannick Buttet donne une réponse à une question en suspens de M. Thomas Birbaum concernant Wells technologie. Cette entreprise semble en difficulté. La commune n'a absolument aucun engagement financier et elle a des contacts avec d'autres entreprises pour voir si on peut poursuivre un projet identique ou différent dans les smart cities.

M. Olivier Turin donne une réponse à une question en suspens concernant les classes relais. Les frais de transports sont à la charge de la commune dans leur totalité, ainsi que le 70 % du coût des repas. Cette répartition est imposée par le canton.

Concernant les barrières autour des Perraires, question de M. José Sotillo, ces barrières de chantier vont rester jusqu'à la fin des travaux liés aux aménagements extérieurs. La municipalité est encore dans l'attente d'un devis des architectes, qui concerne les travaux d'aménagements extérieurs complémentaires qui ne seront pas compris dans le devis de la construction.

M. Yannick Buttet répond à **M. Thomas Birbaum** qui veut savoir si des Conseillers généraux vont siéger dans les commissions d'analyse du processus de fusion. A priori non, parce que le premier processus c'est un processus d'analyses objectives des avantages et des inconvénients dans différents domaines, notamment les domaines fiscaux, financiers, culturels, et ainsi de suite. Et la phase politique interviendra dans un deuxième temps, sur la base de ces informations objectives qui seront ensuite traitées par les Conseils municipaux, puis par les Conseils généraux ou en parallèle entre ces conseils..

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h55.

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ**

LE PRESIDENT
Côme Vuille



LA SECRETAIRE
Maria Encina Fracheboud

